

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 5 juillet, adressée à chacun des conseillers municipaux.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Françoise SEMPE, Christian DEVILLE, Laurence MARTENOT, Jean Marie CHENAVAS  
Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Lucia CLAES, Patrice TOURNIER, Antony MASSON, Edwige THIVIN, Isabelle FOIREST, Luigi PENSATO, Jérôme GAUCHET ? Sylvette RAPP

**Absents :** Frédéric DELEGUE, Séverine BAGUET, Pierre Olivier BOULARD, Brigitte BRUNAT

**Pouvoirs :** BRUNAT/THIVIN

**Nombre de votants : 15**

**ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- LABELLISATION
- ADRESSAGE VOIR PRIVEE
- CREATION POSTE OCCASIONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

**Approbation du compte rendu précédent :** accord à l'unanimité

**LABELLISATION**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention « villes et villages d'accueil des véhicules d'époque » avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque ( FFVE).

Dans ce cadre, la fédération a créé le label « villes et villages d'accueil des véhicules d'époque » décerné aux collectivités engagées dans la promotion de ces engins, dans une démarche de développement touristique intégrant la bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

Il faut identifier un parking (autour de l'église) permettant l'accès aux véhicules et proches des commodités du village.

1 ABSTENTION

**ADRESSAGE VOIE PRIVEE**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal l'importance de déclarer à Isère Fibre les projets d'habitat de plus de 3 logements et de disposer d'un adressage précis.

Concernant la résidence Senior, le conseil municipal doit dénommer la voie privée et numéroter les bâtis.

La proposition est : impasse Marguerite

Accord à l'unanimité

## **CREATION POSTE OCCASIONNEL**

Mme le Maire annonce que pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour l'aide à la cantine et à l'école.

Le contrat sera de 25 h par semaine, (20 h payées car heures annualisées) du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

**FIN DE SEANCE : 18H48**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Végétalisation de la cour d'école
- Informations sur fuite du toit de l'école
- Informations sur fissure de l'école
- Trail Viriville : demande de bénévoles